



---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 15 JUIN 2020 - N° 310BIS -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 8 juillet 2020

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS**

Rachel **CERDAN**  
 Benoîte **DE SAPORTA**  
 Gilles **DESPAUX**  
 Agnès **FICHARD-CARROLL**  
 Jean-Sébastien **FILHOL**  
 Marie **FORET**  
 Sylvie **HURTREZ**  
 Philippe **MÜNCH**  
 Bertrand **PLEZ**  
 Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
	Marie <b>FORET</b>
X	
X	
X	
X	
X	

**Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Richard **ARINERO**  
 Emilien **AZEMA**  
 Séverine **BERARD**  
 Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**  
 Christine **LEREDDE**  
 Vanessa **LLERAS**  
 Alban **MANCHERON**  
 Fleurice **PARAT**  
 Marc **ROLLAND**  
 Béatrice **ROY**

Excusé	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Jean-Sébastien <b>FILHOL</b>

**Collège C : USAGERS**

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane <b>BASSO</b>		
Nolwenn <b>BAUTIER</b> (suppléant)		
Maxime <b>BOUDET</b>		
Teddy <b>BAYLET</b> (suppléant)		
Alban <b>DURAND</b>		
David <b>ABEZA</b> (suppléant)		
Noémie <b>FRERE</b>		
Aude <b>BRETAGNOLLE</b> (suppléant)		
Coraline <b>MONTARIOL</b>		
Adèle <b>BARROIL</b> (suppléant)		
Axelle <b>SCHMITT</b>		
Déborah <b>GARCIA</b> (suppléant)		
Alexandre <b>SERP</b>		
Thomas <b>BESSEDE</b> (suppléant)		
Renaud <b>SOROT</b>		
Guilhem <b>FOUILHE</b> (suppléant)		

**Collège D : Personnels IATSS**

Georges <b>BOUBY</b>	X	
Dalila <b>HAMMAR</b>	excusée	
Nabil <b>KOUADRI</b>		
Nicolas <b>MOUREAU</b>		

**Personnalités extérieures**

**Christian ASSAF**  
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

**Michaël DELAFOSSE**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

**Jacques DIETRICH**  
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-  
Pyrénées- Méditerranée)

**Éric JALLAS**  
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

**Chantal MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

Excusé	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université  
Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

**Invités permanents présents :**

**- Directeur (trice) s adjoint(e)s**

Adam **ALI** (Ressources Humaines)  
Marc **HERZLICH** (Patrimoine)  
Frédéric **LEMOIGNO** (Accréditation/LMD5)  
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)  
Isabelle **TOURNIER** (Finances)

**- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie**

Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)  
Marie **FORET** (Physique)  
Hervé **LOUCHE** (Mécanique)  
Arnaud **MARTIN** (BE)  
William **PUECH** (Informatique)  
Ian **ROBBINS** (Bio-MV)  
Jean-Yves **WINUM** (Chimie)

**- Directeur Administratif**

Gilles **GUEVELLOU**

**- Directrice Administrative adjointe**

Béatrice **GOUJON**

**- Chargés de mission**

Emilien **AZEMA** (Relations Internationales)  
Jérôme **CASTELLON** (Evaluation)  
Sylvie **HURTREZ-BOUSSES** (Planning-Prose)  
Arnaud **VIRAZEL** (Planning-Prose)

**- Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)



Le **mercredi 15 juin 2020**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 11 juin 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence (Application StarLeaf).

**M. HOFFMANN** annonce l'ordre du jour unique :

***Présentation de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche - LPPR -***

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. MARIN**, Directeur Adjoint en charge de la Politique Scientifique.

**M. MARIN** présente la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). - [Annexe 1](#) -.

Conseil extraordinaire du 16 juin 2020  
Loi de Programmation Pluriannuelle de la  
Recherche

Jean-Michel Marin

Directeur-Adjoint en charge de la Politique Scientifique



## Dates clés

- ▶ 1er février 2019 : le premier ministre annonce la mise en place de 3 groupes de travail (GT)
- ▶ du 15 mars au 15 mai : consultation des acteurs de la recherche
- ▶ juillet 2009 : restitution des travaux des GT
- ▶ 23 septembre 2019 : publication des rapports des 3 GT



## Dates clés

- ▶ 7 juin 2020 : diffusion de l'avant-projet de loi
- ▶ 12 juin 2020 : présentation du texte au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)
- ▶ 17 juin 2020 : présentation du texte au CTMESRI (Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)
- ▶ le Conseil d'État doit être consulté avant examen du texte en Conseil des Ministres, examen annoncé le 8 juillet





## Le projet de loi

Texte dans l'ensemble conforme aux informations qui circulaient

Focaliser sur les points qui ont été largement discutés en amont

Il faudrait aussi parler des points sur la gouvernance de la recherche et des universités, des contrats d'objectifs, et de la politique de site, qui sont largement développés dans l'annexe



## Le projet de loi Trajectoire budgétaire

Accroissement du budget de la recherche publique d'environ 400 à 600M€ chaque année par rapport à la précédente pour l'amener à 1% du PIB dans 10 ans

Université bénéficiera d'une partie de ces sommes  
Revalorisation des rémunérations, Recrutements  
Accroissement du nombre de contrats doctoraux, **Chaires**

**Évolutions dues aux variations de la démographie étudiante sont hors LPPR**



## Le projet de loi Trajectoire budgétaire

Budgets de base des laboratoires : ↗ 10% d'ici 2022

**Financements de projet par l'ANR : ↗ 150% d'ici 2027**  
**Par paliers de 150M€ (+30%) tous les ans**

Taux de succès visé est de 30%, une part des AAP non ciblée

Budget recherche privée devrait augmenter par effet de levier  
+ un certain nombre d'incitations

⇒ le CIR est appelé à augmenter



## Le projet de loi Effectifs

Effectifs sous plafond ↗ 650 – 700 postes par an d'ici 2030  
⇒ ↗ 5200 postes au total

**Effectifs contractuels hors plafond ↗ 15000 d'ici 2030**

Nombre de contrats doctoraux MESRI ↗ 20%

CIFRE ↗ 50% d'ici 2027

Création de statut doctoral et post-doctoral, s'appliquant aussi  
au privé



## Le projet de loi Rémunérations

↗ rémunérations pour tous les personnels de l'ESRI

*le gain sera plus élevé pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs dont le niveau de rémunération est aujourd'hui loin des standards internationaux que pour les personnels ingénieurs, techniciens administratifs et bibliothécaires, dont la situation actuelle est proportionnellement moins défavorable*

*d'autre part, cette revalorisation a vocation à être plus particulièrement ciblée sur les débuts de carrières, sur lesquels on observe un déficit d'attractivité plus marqué*

◀ ▶ ⏪ ⏩ 🔍 ↺

Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

28/01/2020

10 / 15

## Le projet de loi Rémunérations

### **Mécanisme d'amélioration : les primes**

*régime avec trois composantes : une composante de base revalorisée ; une composante correspondant à une mission renforcée, au choix, sur laquelle l'agent s'engage pour une durée pluriannuelle ; une composante individuelle, constituée des primes existantes (prime d'encadrement doctoral et de recherche), à laquelle pourront s'ajouter des dispositifs comparables comme la prime de reconnaissance de l'investissement pédagogique*

Tous les nouveaux MdC et CR auront une dotation de démarrage

Rémunération des contrats doctoraux ↗ 30% d'ici 2023

◀ ▶ ⏪ ⏩ 🔍 ↺

Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

28/01/2020

11 / 15

## Le projet de loi Carrières

Attention renouvelée à l'égalité entre femmes et hommes  
spécialement en début de carrière

Prise en compte dans l'évaluation de l'ensemble des missions :  
recherche fondamentale, enseignement / formation, recherche  
liée aux défis sociétaux ; direction de projets européens ou les  
partenariats, innovation, développement, transfert, création de  
start-up ou les coopérations avec les entreprises ; dialogue avec  
la société, expertise en appui aux politiques publiques, fonctions  
collectives ou managériales



## Le projet de loi Carrières

**300 chaires de PR ou DR junior ouvertes chaque année** en  
*pré-titularisation conditionnelle* (tenure-track), avec un environ-  
nement financier attribué par l'ANR

Ouvertes à la demande des établissements pour des postes  
particuliers à caractère stratégique et pour favoriser l'attractivité  
internationale

Au bout de six ans titularisation possible



## Le projet de loi Carrières

### CDI de mission scientifique

Amélioration de l'accueil des chercheurs internationaux  
Plus à passer par la préfecture pour leur visa

Incitations aux échanges internationaux et avec l'industrie  
Intéressement des chercheurs en entreprise



Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

28/01/2020

14 / 15

## Le projet de loi Divers

Incitations à participer aux projets européens

Soutien à l'innovation

Augmentation du recrutement des chercheurs dans l'administra-  
tion, concours réservés

Portail unique pour l'ensemble des appels à projet



Jean-Michel Marin

Faculté des Sciences de Montpellier

28/01/2020

15 / 15

**M. HOFFMANN** remercie **M. MARIN** pour cette présentation, et ouvre le débat.

Le Conseil remercie et félicite **M. MARIN** pour la présentation très claire de ce projet de loi, qui met bien en exergue les points relevés par le Conseil en janvier dernier.

**Mme HURTREZ-BOUSSES** est favorable à ce que l'assemblée prenne une décision, par la rédaction d'une motion. Elle estime que la Faculté des Sciences ne peut rester inactive face à ce projet.

**M. HOFFMANN** émet un bémol sur le nombre de 300 tenure-tracks. Il note que pour l'Université de Montpellier, cela correspond à environ 1 poste toutes les x années. Il faut prendre cela avec beaucoup de recul, c'est plus de la poudre de perlimpinpin que du réel investissement dans ce type d'action.

Concernant les préciputs, **M. HOFFMANN** s'interroge sur l'argent mis de côté : « *pour qui ? pour quoi ? Comment est-il contrôlé ?* ». Il pense nécessaire d'alerter les instances sur ce point.

**Mme LEREDDE** n'est pas sûre que cette loi génère une attractivité chez les jeunes. Elle fait le parallèle entre les 300 tenure-tracks et le nombre de recrutements de postes permanents (5200 d'ici 2030). Elle trouve le nombre de 300 tenure tracks important par rapport au 5200 postes permanents. Elle estime que cela représente un très gros pourcentage de postes précaires.

**M. BOUBY** relève la bonne analyse de la loi présentée par **M. MARIN**. Il note qu'il reste toutefois des points pas très clairs. Il constate que les contrats doctoraux doivent être accolés à des entreprises, tout comme le budget des laboratoires, ... Il signale que la période que vient de vivre le monde prouve que l'on a besoin de la recherche fondamentale. Il regrette qu'on ne fasse que s'en éloigner. Il explique que la recherche fondamentale consiste à anticiper au mieux, au lieu de réagir sans moyen particulier. Il déplore « *cela correspond à ce que fait le gouvernement actuellement avec la crise sanitaire.* ».

**M. BOUBY** conclue, l'exposé de **M. MARIN** est très bien mais les dangers de ce projet de loi sont beaucoup plus importants.

**M. ALI** constate que l'Etat fait preuve de naïveté. Il ne voit pas pourquoi la France devrait être complexée par rapport à ce qui se pratique dans d'autres pays. Il prend pour exemple l'université de Yale où les nouveaux chercheurs se voient attribuer des moyens colossaux pour effectuer leur recherche, mais qui à côté de cela subissent une importante pression : celle d'être virés s'ils ne réussissent pas. Il rappelle que la notion d'UMR est une signature française, ces unités n'existent pas à l'étranger. Pour lui, la recherche entre le privé et le public est insidieuse. Il craint que la France aille vers ce qui se fait de pire, notamment de l'autre côté de l'Atlantique.

**M. HOFFMANN** rebondit sur les propos de **M. ALI**. Ce n'est pas la compétence des chercheurs qui est remise en cause, mais la recherche elle-même. Il craint que la recherche privée soit associée à la recherche publique pour couper les fonds de la recherche publique. De cette manière, l'Etat n'aura plus besoin de mettre des billes dans cette dernière.

**M. ALI** constate que la formation n'est pas valorisée dans ce projet de loi : elle n'apparaît pas alors qu'elle est intimement adossée à la recherche. Un système va être instauré, dans lequel la recherche sera mise en lumière, et dans lequel la formation va pâtir d'être minimisée. Il s'interroge « *comment le gouvernement en est arrivé à ce retour de manivelle ?* ». Il craint un changement du monde.

**M. MANCHERON** indique avoir relevé 2 points importants dans ce projet de loi :

- le premier point se trouve à la page 16 et concerne les articles L. 422-4 et L. 952-2-1. Il est noté qu'il est permis aux universités de prévoir des "mises à disposition des personnels dans les entreprises". Ceci implique implicitement la modulation de service, et les transferts de personnels entre composantes d'un même établissement ou d'établissements différents.

- le deuxième point est situé à la page 24, article 20. Il note que le titre I de cet article offre un périmètre d'actions par ordonnance relativement large. Le titre II.2, quant à lui, permettrait par exemple à un organisme privé de délivrer un grade universitaire.

C'est une destruction massive du système actuel. Il revient sur ses propos tenus lors de la séance du 12 février 2020. Pour éviter cela, il avait alors suggéré de prendre en otage les étudiants et le système, en sacrifiant une année de formation. Il pense qu'une simple motion ne servira pas à grand-chose.

**M. BOUBY** précise qu'il s'agit d'un macronisme : « *tout se fait par ordonnance !* ». Il craint que le code de l'éducation ne soit lui aussi modifié par ordonnance. Il revient sur les propos de **M. MANCHERON** concernant la délivrance de diplômes universitaires par les établissements privés, et explique que ces derniers attribueront les diplômes de licence, et les universités ceux de master. De ce fait, les jeunes qui n'ont pas les moyens financiers pour s'inscrire en licence ne pourront pas poursuivre d'études. Il précise que cette pratique existe déjà dans certains pays.

**Mme LEREDDE** a l'impression d'assister en direct à la mort de ce pourquoi elle a voulu exercer dans le public et elle regrette l'immobilisme de la part de son entourage, et des enseignants chercheurs concernés par ce projet de loi. Elle approuve les propos de **M. MANCHERON** : une simple motion ne fera pas bouger les choses. D'autant plus qu'il est impossible de discuter et d'échanger avec le gouvernement actuel. Elle se décrit comme une personne modérée et discrète, mais au vu de la situation, à part tout bloquer, elle ne voit pas ce qu'il est possible de faire.

**M. ALI** pense que les gens n'ont pas été mis face à une analyse fine de la LPPR, telle que celle présentée par **M. MARIN**, sinon tous auraient été mal à l'aise et auraient bougé. Il confirme qu'une motion ne fera pas changer les choses. Et il ajoute « notre force est le collectif et non l'individualité ! ».

**M. FILHOL** constate que le gouvernement est « profondément autiste » quand il essaie de fusionner 2 systèmes complètement différents, et de s'identifier à un système étranger qui ne correspond pas au système français. De ce fait, il craint que l'aspect social de l'université - qui accueille tout le monde, boursiers et non boursiers, étudiants français et étrangers, ... - disparaisse. Il pense nécessaire de rédiger une motion peut-être plus pêchue qu'habituellement, et de prévoir une action réalisable afin d'attirer un maximum d'enseignants chercheurs.

Le Conseil est d'accord pour se prononcer sur une motion forte. Il note que même si les collègues sont fatigués de la situation actuelle, et de tout ce qui leur a été demandé pendant cette crise inédite, il ne faut pas baisser les bras.

**Mme. LEREDDE** rappelle que **Mme BERARD** avait également présenté le projet de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche en février dernier. La présentation était très intéressante mais elle n'avait malheureusement pas fait bouger les choses.

**Mme BERARD** regrette de ne pas avoir eu le temps de retravailler les textes. Elle explique qu'avant le confinement, elle a été appelée par plusieurs structures, notamment le CNRS, pour présenter son analyse, et sa présentation a été téléchargée plus de 200 fois. Un mot d'ordre avait été alors déposé : « pas de retrait, pas de rentrée ! ».

**M. MUNCH** revient sur la motion. Il pense qu'elle doit être communiquée le plus largement possible à la communauté, mais aussi aux différentes instances de l'Université. Il ajoute qu'il serait intéressant de consulter les autres composantes pour savoir si elles sont prêtes à suivre la Faculté des Sciences.

Concernant la menace, **M. MANCHERON** indique qu'elle doit pouvoir être conduite jusqu'au bout. Il ne faut pas mettre en place quelque chose d'irréalisable, sous peine de ne pas être pris au sérieux.

**M. HOFFMANN** rappelle le rôle principal de la Faculté des Sciences : assurer une formation initiale et une formation continue à ses étudiants, la diffusion de la culture et de l'information scientifique, la réussite et l'insertion professionnelle de ses étudiants, une recherche d'envergure internationale, une politique scientifique innovante et la coopération internationale.

Il ajoute que la composante peut faire remonter les dangers qu'elle ressent, via l'Etablissement ou encore via la CDUS. Il signale qu'il ne faut pas mélanger les missions de la Faculté avec les actions des enseignants-chercheurs.

**M. HOFFMANN** alerte : en qualité de Directeur, il ne souhaite pas prendre en otage les étudiants de la FdS, ni les mettre en danger. Il insiste, il faut dissocier la Faculté des Sciences d'une profession qui va être touchée. Il trouve plus logique que ce soit la recherche qui se mobilise, plutôt que la composante d'enseignement.

**M. HOFFMANN** informe que si le Conseil valide une motion, il se chargera de la transmettre aux Directeurs des Ecoles, Instituts et UFR, au Conseil d'Administration de l'établissement et à la CDUS. Il ajoute que la CDUS la fera remonter le plus haut possible. Toutefois, il craint que le MESRI ne recule pas, face à une simple motion.

**M. HOFFMANN** alerte sur les différentes menaces évoquées par certains membres de l'assemblée. Il insiste, même si en tant qu'enseignant chercheur il soutient l'appel qui est fait, en tant que Directeur de la Faculté des Sciences il souligne qu'il faut rester vigilant vis à vis des étudiants de la composante, qui sont très souvent fragiles !

**Mme LEREDDE** pense que protéger des personnes ne fera pas avancer les choses.

**M. MANCHERON** ajoute qu'il n'a pas envie de faire souffrir les étudiants, mais ils sont en première ligne. L'objectif n'est pas de les punir aujourd'hui mais de les sauver demain car si rien n'est fait, on va vers la mort de l'Université - à commencer par la recherche - mais aussi vers celle de l'enseignement -.

**Mme FORET** approuve les propos de **M. MUNCH**. Elle pense plus à des actions destinées à l'institution plutôt qu'aux étudiants. Elle prend pour exemple la manifestation qui s'est tenue lors de l'inauguration du bâtiment 35. Un grand nombre de personnels, syndiqués ou pas, s'étaient déplacés. Le Président de l'Université et Mme la Rectrice étaient présents. Le message n'a pu qu'être entendu.

**M. HOFFMANN** précise qu'il s'agissait d'une action mise en place par les organisations syndicales. Il reconnaît qu'il a pu y voir beaucoup de monde.

Pour **Mme FORET** c'est ce genre d'action qui est le plus susceptible de mobiliser les collègues qu'on pense ne pas être sensibilisés par ce projet de LPPR et qui, en fait, le sont, mais qui ne veulent pas pénaliser les étudiants.

**M. HOFFMANN** répond que ce n'est pas à la composante de se positionner. Il explique que si les syndicats et/ou des associations organisent une manifestation, **M. MARIN**, **M. ALI** ou lui-même peuvent y participer en qualité d'enseignants chercheurs, mais pas pour représenter la composante. Il ajoute que le Conseil va se positionner s'il le souhaite, en votant une motion. Toutefois, il alerte sur les actions qui seront réalisées par la suite. Elles devront être raisonnables vis-à-vis des étudiants.

**Mme LEREDDE** craint que si la Faculté des Sciences « n'y va pas », les enseignants chercheurs n'y aillent pas non plus. Elle note que les propos de **M. HOFFMANN** sous-tendent que ce sont aux syndicats d'aller au front. Elle a siégé au CAC pendant 3 ans, et elle a pu constater que lorsque des propos avaient une coloration syndicale ils étaient mis de côté, et au CA c'est encore pire. Elle est donc persuadée que si la parole est issue d'un canal syndical, elle sera jetée à la poubelle. Aussi, elle pense qu'il faut que la composante Faculté des Sciences se positionne.

**M. HOFFMANN** indique qu'il n'a pas dit que la composante ne devait pas se positionner. Quand il parle « d'action derrière », c'est parce qu'il pense que ce n'est pas aux étudiants de payer le prix de ces actions. Il ne voit pas les grosses composantes de l'UM comme les UFR Pharmacie, Médecine, Droit, Sciences Economique suivre l'action. Il précise que la composante va se positionner, mais il alerte sur les actions qui seront menées par la suite. Il insiste, il ne veut pas sacrifier un étudiant pour arriver à un but. Il ne dit pas que les actions ne doivent pas être raisonnables, mais elles doivent l'être pour les étudiants. Pour lui, ne pas faire de rentrée serait la pire chose qui puisse se passer, après l'épreuve de la Covid-19 que viennent de vivre les étudiants.

**M. ALI** pense que si l'Université de Montpellier n'accompagne pas la Faculté des Sciences, cette dernière sera perdue. Elle doit se mobiliser comme l'ont fait d'autres établissements. Il s'interroge sur le positionnement de l'UM, est-ce que ses inquiétudes sont similaires à celles de la Faculté ?

**M. HOFFMANN** note que l'établissement comprend de gros laboratoires comme le LIRMM, l'ISEM, ..., qui sont au cœur de cette réforme. Les enseignants chercheurs de la composante font tous partie d'un de ces laboratoires, quel est le positionnement des Directeurs de ces laboratoires ?

**M. MARIN** indique que la position des laboratoires est très claire. Il rappelle la date du 5 mars dernier : des milliers de collègues ont manifesté partout en France. Avant cela, 700 Directeurs d'Unités de recherche, dont lui, ont signé un moratoire. 29 sociétés savantes, - dont la société savante française des statistiques à laquelle il appartient-, ont signalé la même chose. Beaucoup de communauté se sont manifestées. Il ajoute avoir écrit, avec une trentaine de sociétés savantes, à la Ministre pour dénoncer certains contenus de ce texte. La communauté recherche est donc en partie mobilisée.

Pour répondre à **M. ALI**, **M. MARIN** indique qu'il ne sait pas. Il pense que les avis sont contrastés. La direction de l'Université trouve favorable certains éléments du texte correspondant à la modification du statut de l'établissement. Par contre, il y a un volet sur lequel il a participé à des discussions, en CAC et en CA, et dont les points sont reconnus comme problématiques.

Il indique ne pas savoir ce que pense vraiment la Direction de l'UM. Par contre, ce qu'il peut dire c'est que la CPU s'est réjouie des montants alloués.

Pour **M. ALI**, **M. MARIN** a résumé certains points qu'il voulait entendre. Il note que l'on est déjà dans la LPPR.

**M. MARIN** pense que cela est plus complexe. Il explique que la Direction de l'Université de Montpellier est dans la compétition avec les autres universités. Elle veut se donner tous les moyens pour se mettre en avant et gagner cette compétition.

**M. ALI** affirme que la Faculté connaît les mêmes inquiétudes que l'Université de Montpellier (notamment pour l'emploi des personnels) mais il y a aussi des points (lien avec le privé, l'inclusion du privé dans l'université, la dichotomie entre la recherche et la formation, ...) où l'on se situe plus dans la programmation.

**M. MARIN** informe qu'en 2022, des élections se tiendront à l'Université. La prochaine campagne sera différente de la précédente : il risque d'y avoir beaucoup plus de combativité. Tout ce qui est en train de se passer entraîne le fait que la situation sera différente. Il ne peut pas faire l'exégèse de ce que pense profondément la Direction de l'Université avec qui il a eu des échanges sur certains points.

**M. ALI** indique avoir la même analyse que **M. MARIN** et constate que l'on se place dans le rayonnement et l'excellence. Il ajoute ne pas être opposé à ces 2 principes, au contraire. Il est enseignant chercheur et ne minimisera jamais le côté chercheur. Cependant sa recherche est collective. Il n'a jamais voulu pratiquer une recherche individuelle. Il ne sait pas être individualiste. Il ne combat pas l'excellence mais l'individualité. Il ajoute que la compétition fait partie de son travail et que cela permet de faire du haut niveau.

Pendant la conversation, **M. MARIN** rédige la motion afin que le Conseil puisse s'exprimer. Il a bien entendu que le Conseil sait qu'une motion ne servira à rien mais qu'il faut faire quelque chose.

Pour **Mme LEREDDE** il est nécessaire de rédiger cette motion. Elle ne pense pas qu'au niveau national cette dernière ait un impact. Par contre elle aura un impact au niveau local. Si le Conseil valide cette motion, cela permettra de motiver les collègues. Les autres composantes verront la Faculté d'un œil différent lorsqu'elle entamera des discussions au CAC et au CA par exemple. **Mme LERREDE** abandonne sa modération pour dire qu'il faut rédiger une motion pêchue. Elle explique avoir été modérée pendant des années, et aujourd'hui elle voit où cela va mener l'Université. Elle explique être issue de cette université, que ses parents n'auraient pas pu payer si les frais avaient été tels que ceux qui s'annoncent.

**M. HOFFMANN** constate que le quorum n'est pas atteint et que seulement 15 membres sont présents ou représentés. Il propose de réunir l'assemblée lors d'un prochain Conseil exceptionnel afin de voter la motion.

Le Conseil accepte la proposition de **M. HOFFMANN**.

**M. ALI** souhaite pouvoir inviter la Direction de l'Université à un débat ouvert sur la lecture et les inquiétudes de cette LPPR.

**M. MARIN** indique avoir rédigé les prémices d'un texte qui pourra être discuté par l'assemblée, via un forum ouvert sur Moodle.

**M. MANCHERON** pense qu'il faut préciser pourquoi la composante d'enseignement proteste contre ce projet de loi, les laboratoires peuvent faire la même chose mais en arguant d'autres aspects.

**M. MUNCH** estime qu'il serait bien d'interpeler la Direction de l'Université pour qu'elle soutienne la voie de la Faculté, et d'interpeler le gouvernement sur une nouvelle discussion concernant ce projet.

**M. FILHOL** pense important de rappeler que le Conseil s'est déjà prononcé via une motion en février dernier.

**M. MARIN** prend note de l'ensemble des remarques.

**M. HOFFMANN** signale que le prochain Conseil se tiendra la semaine prochaine, et se prononcera sur la motion qui aura été discutée via le forum. Il communiquera la date prochainement par mail.

**M. HOFFMANN** signale qu'il n'y aura pas de débat lors de ce Conseil exceptionnel, toutefois, les Conseillers auront pu auparavant s'exprimer sur le Forum qui sera très vite ouvert sur Moodle.

**M. MARIN** invite l'assemblée à suggérer les éléments qu'elle souhaite voir apparaître dans la motion, afin qu'elle convienne à l'ensemble des membres du Conseil.

Le Conseil remercie **M. HOFFMANN** et **M. MARIN** pour ces échanges sur la LPPR.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil exceptionnel de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 35.**

**Le Président de séance**

**La Secrétaire de séance**

**Alain Hoffmann**

**Sandra Gaucerand**